

ÉTAT ÉCO-RESPONSABLE CHARTRE DES BONNES PRATIQUES

PASER BOURGOGNE

*Promouvoir le développement
durable dans l'action quotidienne
et les interventions de l'État*



ÉVOLUER VERS UN ÉTAT EXEMPLAIRE

Depuis le sommet de la terre de Rio en 1992, la France a pris des engagements en faveur du développement durable qui progressivement trouvent leur application concrète, notamment en matière de protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Nos administrations doivent s'appliquer à elles-mêmes les mesures qu'elles préconisent. La crédibilité de leurs politiques est à ce prix. C'est pourquoi la stratégie nationale du développement durable comporte, parmi ses sept objectifs majeurs, celui d'évoluer vers « un État exemplaire » en mettant en place une politique d'éco-responsabilité : renforcer dans les services l'efficacité économique (à laquelle d'autres réformes, comme la LOLF, nous engageant par ailleurs) tout en contribuant à améliorer les conditions de travail et à préserver l'environnement. Cet objectif, vous le savez, a été repris dans le Projet d'Action Stratégique de l'État en Région de Bourgogne (PASER).

L'État doit donc prendre toute sa part et être un des moteurs d'une société éco-responsable : non seulement au travers des aides qu'il accorde et plus largement de ses interventions dans la conduite des politiques publiques, mais aussi au travers du fonctionnement quotidien de ses services et du comportement de ses agents, et dans le choix des biens et des services qu'il consomme ou acquiert.

Le présent document décrit dans une première partie la démarche et les objectifs sur lesquels je vous demande de vous engager. Celle-ci constitue « la charte des services de l'État éco-responsables en région Bourgogne ».

Pour sa mise en œuvre, vous puiserez parmi un ensemble d'actions exposées dans la seconde partie, « le guide des bonnes pratiques ». Certaines sont des gestes quotidiens et simples qui peuvent être modifiés très rapidement et que certains d'entre vous pratiquent déjà. D'autres de ces actions, nécessitent une organisation nouvelle ou des investissements (souvent largement rentabilisés par les économies réalisées lors de leur utilisation) qui devront être réfléchis, débattus et qui seront mis en œuvre de façon progressive.

Néanmoins, leur efficacité sera d'autant plus grande qu'ils seront fortement suivis. Je suis sûr que chacun de vous, conscient du lien qui existe entre ses gestes quotidiens, ses décisions, ses pratiques professionnelles et leur impact sur des phénomènes globaux, aura à cœur de participer au défi essentiel que représente pour la société son évolution vers un développement durable.

Le Préfet de la Région de Bourgogne,

Paul Roncière



ÉTAT ÉCO-RESPONSABLE : UN ENGAGEMENT DES ADMINISTRATIONS

Le dérèglement climatique, la raréfaction des ressources naturelles et le dénuement d'une grande partie de la population à l'échelle de la planète imposent à nos sociétés de concevoir leur développement selon de nouvelles bases, plus « durables ».

Le développement durable désigne « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (rapport Bruntland, 1987). Il vise à concilier la préservation de l'environnement, le progrès social et le développement économique.

En France, la **Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)** met en avant la nécessité pour l'État de devenir exemplaire.

Ceci implique pour l'État, d'une part de faire évoluer la mise en oeuvre des politiques publiques dans le sens du développement durable, d'autre part d'intégrer le développement durable dans les modalités de fonctionnement interne des services (éco-responsabilité).

La **SNDD** fixe les axes d'intervention et des objectifs concrets et quantifiés en matière d'éco-responsabilité :

- La diminution des émissions de **gaz à effet de serre**
- La diminution des consommations d'**eau** et d'**énergie**
- L'amélioration de la **politique immobilière** de l'État (construction et gestion), notamment par l'utilisation de matériaux ou de techniques permettant de réduire l'impact sur l'environnement ainsi que par le recours à la démarche « **Haute Qualité Environnementale** » (**HQE**), pour les constructions neuves et les réhabilitations.
- La réduction de la quantité de **déchets** produits en veillant à leur valorisation ou à leur recyclage, notamment le papier.
- L'amélioration de la **politique d'achats publics** en favorisant la commande de produits et de services intégrant le développement durable.
- La rationalisation de la **gestion des flottes de véhicules**, en organisant des **plans de déplacements** des personnels, en prenant en charge les abonnements aux transports en commun afin de favoriser leur utilisation, en développant les vidéoconférences et le télétravail comme alternatives aux déplacements pour les réunions.

Une telle mobilisation ne va pas de soi. L'intégration de l'**éco-responsabilité** dans les pratiques et les comportements et sa mise en oeuvre nécessitent l'acquisition d'une culture commune et de savoir-faire spécifiques. Le présent document entend y contribuer.

La « **charte** » présente les axes de travail prioritaire et les actions des services de l'État en région. Les pistes pour la mise en oeuvre des actions et les indicateurs pour suivre leur réalisation constituent le « **Guide des bonnes pratiques** ».

Ce document a été préparé par le petit groupe de travail identifié dans le PASER à partir notamment des actions que certains services ont commencé de mettre en oeuvre et tel qu'il ressort du questionnaire qui a été adressé en début d'année 2005. Il s'inspire également de ce qui a pu être fait dans d'autres régions et, en Bourgogne, par plusieurs collectivités territoriales, en particulier celles engagées dans des démarches de "charte d'environnement" (l'agglomération dijonnaise), d'"agenda 21" (la communauté de communes de l'Autunois) ou d'autres programmes environnementaux ("Privilèges" à Chalon-sur-Saône).

Ce document n'est pas exhaustif : il vise plus précisément les administrations "de bureau" sans aborder les questions spécifiques qui peuvent se poser dans l'exercice d'activités techniques (matériels, véhicules...). Il s'adresse dans un premier temps à tous les services de l'État en région mais demande à être étendu aux établissements publics. Enfin, il s'intéresse, conformément aux objectifs définis dans le PASER, au seul impact environnemental sans s'attacher autrement que de façon accessoire aux autres volets du développement durable (commerce équitable, aspects sociaux...).

CHARTRE

DES SERVICES DE L'ÉTAT ÉCO-RESPONSABLES EN RÉGION BOURGOGNE

Les services de l'État en région Bourgogne s'organisent pour mettre en œuvre des pratiques de fonctionnement éco-responsables.

METTRE EN PLACE UNE ÉQUIPE DE PROJET :

Les responsables des services nomment une personne qui sera chargée d'animer à leurs côtés la démarche environnementale. Cette personne devra être motivée, disponible et disposer d'une autorité suffisante au sein de l'administration pour assurer son rôle de coordination.

Même si une personne seule est capable de mener à bien la démarche, il est conseillé de **constituer une équipe-projet**. Un tel groupe, choisi en fonction de différents critères : complémentarité de compétences, représentativité, disponibilité, motivation ..., peut favoriser l'échange des idées et garantir que toutes les fonctions de l'Administration seront prises en compte.

FIXER LE CADRE DE TRAVAIL

Les responsables des services fixent le cadre de travail en croisant les **champs d'application** de la démarche (services, locaux, ...) et les **axes de travail prioritaires** (diminuer les gaz à effet de serre liés aux transports, réduire les prélèvements et préserver les ressources, favoriser des modes de production et de consommation responsables) déclinés ci-contre en **actions**. La démarche couvrira tous ces axes de travail et toutes ces actions.

ÉVALUER ET INFORMER

L'ensemble sera accompagné d'un processus de **mobilisation du personnel**, afin que chaque agent se prépare à contribuer, à son niveau au bon déroulement des actions et afin d'éviter que le projet se réduise en une démarche isolée.

Cette participation suppose une **information**, en particulier sur les bilans économiques (la réduction de l'impact écologique s'accompagne le plus souvent d'une réduction des coûts globaux) et environnementaux du service portant sur les domaines visés par les actions (transports, énergie, eau, achats, déchets), et un retour sur l'**évaluation** de l'action.

Les services de l'État en région Bourgogne s'engagent à :

DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉS AUX TRANSPORTS

En France, les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines, et plus particulièrement les émissions de CO₂, sont à l'origine d'une élévation de 0,9°C en un siècle de la température moyenne annuelle. Certains effets de ce dérèglement climatique sont déjà perceptibles. Si rien n'est fait la température moyenne pourrait augmenter de 2°C à 6°C d'ici 2100.

Le secteur des transports est le premier poste en terme d'émissions de gaz à effet de serre (27% des émissions totales). L'État et les administrations publiques possèdent 65 000 véhicules légers et 20 000 véhicules utilitaires légers.

Les actions visent, en priorité, à **limiter et optimiser les déplacements**. Lorsque ceux-ci restent néanmoins nécessaires, les services mettront tout en œuvre pour **favoriser l'utilisation des transports en commun et l'utilisation des déplacements doux** y compris pour les trajets domicile travail. Pour les déplacements professionnels qui requièrent l'utilisation inévitable de voitures de service, il conviendra d'**optimiser et adapter la flotte de véhicules** et d'envisager son renouvellement par des véhicules propres. Une démarche plus globale, intégrant tous les déplacements (professionnels, domicile-travail, visiteurs, fournisseurs) pourra conduire à **mettre en place un plan de déplacement par établissement par site administratif**, en saisissant en particulier l'opportunité d'un changement de site.

RÉDUIRE LES PRÉLÈVEMENTS ET PRÉSERVER LES RESSOURCES.

Parmi les plus graves et les plus irréversibles atteintes causées par nos modes de vie à l'environnement planétaire, figurent de lourdes pertes de biodiversité, et de nombreuses agressions aux milieux et aux ressources naturelles, par suite de pollutions diverses et de surconsommation. Elles atteignent, aujourd'hui, des niveaux et des taux d'évolution extrêmement alarmants.

Il est urgent, si l'on souhaite léguer une planète vivable, de préserver au maximum ce qui reste de diversité biologique, et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux et des ressources naturelles.

En agissant sur les comportements, en intervenant sur les équipements et le bâti, y compris par leur gestion et leur maintenance, les services contribueront à **réduire la consommation d'énergie** qu'elle soit destinée au chauffage ou à l'alimentation électrique. De la même façon ils agiront pour **réduire la consommation d'eau et éviter les pollutions**. Enfin, dans l'éventualité d'un projet de réhabilitation ou de construction, il conviendra d'**engager une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE)**.

FAVORISER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Le mode de développement, fondé notamment sur une augmentation massive de la production et de la consommation de biens matériels, adopté depuis plusieurs décennies par l'ensemble des pays industrialisés, est en grande partie à l'origine des principaux dommages causés à la planète, entraînant tous des répercussions sur la santé des hommes, sur les sociétés et l'économie.

L'abandon de ces modes de production et de consommation non viables est une condition essentielle d'un développement durable.

Utilisant le levier de la commande publique, les services s'attacheront à **favoriser l'achat de produits éco-labellisés, en intégrant les critères environnementaux dans la commande publique**. Les activités de bureaux étant à l'origine d'un important gisement de déchets industriels banals (DIB), les services s'efforceront de **limiter la production de déchets** et contribueront à **mettre en place le tri, la collecte sélective et la valorisation des déchets et des matériels en fin de vie**.

GUIDE DES BONNES PRATIQUES

POUR LES SERVICES DE L'ÉTAT ÉCO-RESPONSABLES

EN RÉGION BOURGOGNE

SOMMAIRE

DIMINUER LES ÉMISSIONS DES GAZ À EFFET DE SERRE LIÉS AUX TRANSPORTS

- Limiter et optimiser les déplacements Page : 7
- Favoriser l'utilisation des transports en commun et des déplacements doux Page : 8
- Optimiser et adapter la flotte de véhicules Page : 9-10
- Mettre en place un plan de déplacement par établissement administratif Page : 11

RÉDUIRE LES PRÉLÈVEMENTS ET PRÉSERVER LES RESSOURCES

- Réduire la consommation d'énergie Page : 12-13
- Réduire la consommation d'eau et éviter les pollutions Page : 14-15
- Engager une démarche HQE pour les projets immobiliers de l'État Page : 16

FAVORISER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

- Favoriser l'achat de produits éco-labellisés, en intégrant les critères environnementaux dans la commande publique Page : 17-19
- Limiter la production de déchets Page : 20
- Mettre en place le tri, la collecte sélective et la valorisation des déchets et des matériels en fin de vie. Page : 21

TABLEAU DE BORD

PAGE : 22-23



Limiter et optimiser les déplacements

Rappel des objectifs

- SNDD : diminution des émissions de gaz carbonique de 10% d'ici 2008 pour la fonction transport.

Le saviez-vous ?

- Le secteur des transports en Bourgogne est responsable de la moitié des émissions de CO2 et à l'origine des 2/3 de l'augmentation constatée ces dix dernières années.
- 98 % des transports utilisent le pétrole comme énergie.

Indicateurs

- Budget annuel du transport (année de référence 2004), en valeur absolue et par agent.
- Kilométrage total annuel.

DES PISTES POUR LA MISE EN OEUVRE

AGIR IMMÉDIATEMENT

- Sensibiliser à la question-réflexe « Ce déplacement est-il nécessaire ? » dans toutes les activités professionnelles (échanges d'information, groupes de travail, réunions...).
- Encourager la substitution des réunions physiques par des échanges : messagerie, par des conférences téléphoniques ou vidéo-conférences.
- Lorsque le déplacement professionnel est inévitable, encourager le covoiturage (liste des participants diffusée avec l'invitation), s'assurer de l'accessibilité du lieu de réunion par les transports collectifs (arrêt ou gare à proximité, horaires compatibles).
- Sensibiliser les agents sur les enjeux liés à la réduction des déplacements : promouvoir les gestes « verts » grâce à des affiches conviviales positionnées aux endroits stratégiques (lieux de réservation de véhicules, etc...).

AGIR À MOYEN TERME

- Intégrer la problématique « limitation des déplacements » dans l'implantation géographique des administrations, en tenant compte en particulier de l'accès des agents aux services de proximité.
- Préparer et diffuser à l'ensemble du personnel un bilan économique et environnemental sur le poste transport de l'administration.
- Envisager un regroupement des livraisons avec les structures voisines pour diminuer l'impact lié au transport.
- Être attentif à l'évolution des réflexions et des outils relatifs au télé-travail.
- Fournir certains services de proximité aux agents permettant d'éviter les déplacements : cafétéria, coin cuisine, et, dans le cas d'une cité administrative, rechercher les possibilités d'aller au delà (crèche, salle de sport, service de blanchisserie, permanences juridique et bancaire...).

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS

La DRASS utilise régulièrement les **vidéo-conférences**. Ce service équipé depuis l'automne 2000 en même temps que la DDASS de la Nièvre, a augmenté progressivement son utilisation. Sous cette impulsion les DDASS de l'Yonne et de la Saône-et-Loire se sont trouvées équipées en 2004.

L'usage de la vidéo-conférence est rentré dans les mœurs (36 réunions pour le 1er semestre 2005) et les services en tirent les avantages suivants :

- une grande utilité pour des réunions techniques dès lors que l'ensemble des directions et des partenaires possèdent l'outil,
- une simplicité de l'usage,
- un gain de temps et d'énergie,
- une moindre fatigue pour les agents,
- un outil intéressant pour les sites très éloignés.

Les services ont dégagé les limites d'usage pour tirer pleinement satisfaction de cet outil. Il convient de se limiter à un nombre restreint d'utilisateurs (idéal : 4 à 6 personnes). Un trop grand nombre de participants, ou un déséquilibre du nombre

d'intervenants entre les sites rend difficile la participation via l'écran. contact : Bruno MAESTRI (bruno.maestri@sante.gouv.fr).

Autre alternative : **les réunions téléphoniques**.

À titre indicatif, ont été comparés les coûts générés par une réunion d'une heure organisée par un service régional bourguignon avec 4 services provenant des quatre départements, soit par téléphone, soit dans une salle à Dijon.

Le coût de la réunion téléphonique : 92.20 € (réservation, forfait réunion, communications téléphoniques).

Le coût d'une réunion en salle : 262.60 € (1010 Km parcourus, hors location de salle, hors frais de déplacement des agents).

C'est donc une économie financière globale de 170.40 €, une économie de temps (temps de trajet) et... une économie d'émission de gaz à effet de serre de 156 Kg (sur la base d'une émission moyenne de 155g de CO2/Km).

Favoriser l'utilisation des transports en commun et des déplacements doux

Le saviez-vous ?

- 62 % des français vont travailler en voiture, 20 % en transport en commun, 12 % à pied et 2 % à vélo.
- Une voiture individuelle émet trois fois plus de CO₂ par personne transportée que le bus.
- Un déplacement sur deux est inférieur à 3 km, alors que le premier kilomètre en voiture consomme et pollue le plus.

Indicateurs

- Mise à disposition de vélos pour les déplacements professionnels
- Mise à disposition des cartes de transports urbains pour les déplacements professionnels.
- Nombre de voyages en TER dans la région.

DES PISTES POUR LA MISE EN OEUVRE

AGIR IMMÉDIATEMENT

- Mettre en place une information claire sur le réseau de transports en commun (TC) disponible dans l'agglomération, sur les TER dans la région et sur le réseau des pistes cyclables (affichage de plans, descriptions des trajets et des correspondances à emprunter...).
- Établir une fiche d'accès de chaque administration avec les possibilités d'utilisation des transports en commun et des déplacements doux. La joindre à toute convocation.
- Faciliter l'utilisation des transports en commun, en mettant à disposition des personnels des titres de transports pour les déplacements professionnels.
- Sensibiliser dans la durée les personnels, notamment sur les avantages de l'utilisation des TC.
- Acquérir et promouvoir l'usage des vélos de service auprès des agents.

AGIR À MOYEN TERME

- Recenser les réticences à l'usage du vélo et des transports en commun et faire remonter les messages vers les collectivités concernées.
- Permettre au personnel de visualiser et de s'appropriier des exemples concrets (communiquer sur des expériences réussies, organiser une visite de sites intéressants,...).
- Favoriser des alternatives crédibles à la voiture dans les projets de construction ou de déménagement d'une administration.



Optimiser et adapter la flotte de véhicules

Rappel des objectifs

- SNDD et PASER : 20% du renouvellement de la flotte sous forme de véhicules propres dès 2005.
- SNDD : dont si possible 5% de véhicules électriques dès 2004.
- Renouvellement de la flotte sous forme de véhicules émettant moins de 140g de CO₂ par Km (circulaire du Premier Ministre du 28/09/2005).

Le saviez-vous ?

- Une voiture bien réglée, c'est 20 % de pollution en moins et 10 % de carburant économisé.
- 10 km/h en plus, c'est 10 à 25 % de carburant et jusqu'à 40 % de polluants en plus (et peut-être une amende).
- Une conduite souple et sans à coup, c'est 15 à 35 % de carburant économisé.
- La climatisation engendre un surplus de consommation qui peut aller jusqu'à 40 % en ville.

Indicateurs

- Nombre total de véhicules de service.
- Nombre de véhicules renouvelés dans l'année dont véhicules propres.



DES PISTES POUR LA MISE EN OEUVRE

ORGANISER ET OPTIMISER LE PARC DE VÉHICULES

- Vérifier objectivement les besoins réels en véhicules.
- Réfléchir au type d'affectation des véhicules (par services, en pool, ou mixte).
- Revendre les véhicules sous-utilisés ou inadaptés.
- Acheter des véhicules « propres » (équipés si possible de limiteur de vitesse) et si possible un véhicule électrique pour les petits trajets.
- Mettre en place un planning de réservation centralisé (si possible numérique) avec des règles permettant d'optimiser au mieux l'utilisation des véhicules.
- Mettre en place et tenir à jour un tableau de bord des véhicules de service, ainsi qu'une comptabilité analytique simple.

ENTREtenir ET ÉQUIPER LES VÉHICULES DE SERVICE

- Assurer un bon entretien et suivi des véhicules de service.
- Identifier une personne chargée de l'entretien des véhicules, ou désigner un « correspondant » par véhicule qui ait le souci de son entretien.
- Renouveler les pneumatiques, si possible avec des pneus économes (pneus verts). Vérifier régulièrement le gonflage.

SENSIBILISER ET FORMER À L'ÉCO-CONDUITE

- Sensibiliser et former sur la nécessité de respecter les limitations de vitesse et d'adopter une conduite économe.

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS

VÉHICULES PROPRES

Le concept de « véhicule alternatif » recouvre essentiellement ceux qui fonctionnent à l'énergie électrique, au gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou au gaz naturel véhicule (GNV). Il peut s'étendre aux véhicules hybrides (mixtes électriques et thermiques).

Les performances environnementales des véhicules GPL sont contrastées. Un rapport de l'ADEME, « évaluation de véhicules légers fonctionnant au GPL et comparatif avec leurs versions essence et diesel » avril 2004, abouti aux conclusions suivantes :

- La formation d'**ozone** à l'échelle régionale est plus importante pour les moteurs Diesel que pour les moteurs à allumage commandé : GPL et essence ; mais cette tendance est inversée à l'échelle locale,
- Les véhicules Diesel présentent un **indice de risque cancérigène** dix fois plus important que les véhicules essence et GPL car l'impact des particules est largement prépondérant. La présence d'un filtre à particules sur les véhicules Diesel devrait ramener cet indice au niveau de l'essence, le GPL présentant le risque cancérigène le plus faible.
- Les véhicules GPL, du point de vue des **émissions de gaz à effet de serre** du « puits à la roue », se positionnent mieux par rapport aux véhicules Diesel sur route et autoroute, qu'en ville ou lors de roulage avec des démarrages moteur froid répétés. Il convient donc, dans un souci écologique de limitation des rejets de gaz à effet de serre, de tenir compte de l'usage réel du véhicule avant de choisir une version GPL ou Diesel.

L'ADEME élabore à partir des informations transmises par les constructeurs, un **guide de la consommation de carburant et des émissions de CO2** des voitures particulières neuves à la vente sur le territoire national. Le **CarLabelling** est consultable sur le site de l'ADEME : <http://www.ademe.fr/auto-diag/transports/rubrique/CarLabelling/accueil.asp>

PNEUS VERTS

La dénomination "pneus verts" désigne des pneus à plus faible résistance au roulement par rapport aux pneus dits "noirs". Michelin a lancé le premier pneu vert sous la dénomination Energy en 1992 et le commercialise toujours sous la dénomination Energy 3 (3ème version).

GESTION CENTRALISÉE DE LA FLOTTE DE VÉHICULES DDE 21

Mis en place depuis 1997, le système informatisé de gestion de la flotte de véhicules légers du siège, permet, pour des utilisations supérieures à une demi-journée, de réserver par messagerie interne. Dans les autres cas, inférieurs à une demi-journée, le système propose les véhicules disponibles.

La récupération de la clé du véhicule se fait à l'aide d'un badge sur un tableau. Un affichage permet notamment de visualiser le kilométrage de départ, le type de véhicule, le dernier utilisateur. À la restitution de la clé, le kilométrage parcouru doit être saisi. Ce dispositif a permis :

- d'établir des bilans détaillés sur la gestion des véhicules : kilométrage parcouru par véhicule ou par service, nombre de sorties par tranche de kilométrage,..
- d'uniformiser le kilométrage parcouru par véhicule (14 000 Km/an) en pointant ceux qui étaient sous utilisés,
- de réduire d'un tiers environ le nombre des véhicules.



Mettre en place un plan de déplacement par établissement administratif

Rappel des objectifs

- SNDD : Mettre en place au moins un plan de déplacement pour au moins un établissement administratif, par an et par département, à partir de la fin 2004.

Le saviez-vous ?

- En France, 30% des déplacements s'effectuent pour des trajets domicile-travail.

Indicateurs

- Engagement dans un plan de déplacement.

Le plan de déplacement des entreprises (PDE) vise à rationaliser et à améliorer les déplacements domicile-travail du personnel ainsi que les déplacements professionnels. L'objectif est d'accroître le recours à des transports collectifs de qualité et de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture pour les salariés, fournisseurs et usagers des sites administratifs.

La démarche participative s'organise autour des phases suivantes :

- établir un diagnostic de l'ensemble des déplacements générés par une administration ou un groupe d'administrations établies sur un même site,
- définir les moyens de réduire le recours à l'usage de l'automobile particulière, au bénéfice des moyens moins polluants et moins consommateurs,
- mettre en œuvre les mesures identifiées,
- organiser l'évaluation.

L'opportunité d'un changement de site peut être saisie, avant de figer en particulier les aménagements de stationnements, pour engager une réflexion, puis une démarche de plan de déplacement. Il peut être également intéressant de l'envisager dans le cadre d'un regroupement de services sur un site ou des sites très proches.



Réduire la consommation d'énergie

Rappel des objectifs

- SNDD : objectifs à 5 ans : réduction de 10% des consommations énergétiques.
- PASER : réduction des émissions de gaz carbonique de 5% d'ici à 2006 par les bâtiments administratifs.

Le saviez-vous ?

- La consommation énergétique mondiale repose à 81 % sur l'énergie fossile et double tous les 30 ans.
- Un écran plat consomme 10 fois moins qu'un écran cathodique, 30 fois moins qu'un écran plasma et ne contient pas de plomb.
- Les ampoules fluo compact permettent 75 % d'économie par rapport aux ampoules à incandescence et durent 6 à 8 fois plus longtemps.
- Une photocopieuse peut consommer jusqu'à 80 % de son énergie en mode attente.
- Une chaudière déréglée peut engendrer une surconsommation de 15%.
- Une bonne isolation peut économiser jusqu'à 30 % des dépenses de chauffage.

Indicateurs

- Consommation annuelle d'électricité (Kwh), de gaz et/ou de fuel (en m3), en valeur absolue, par nombre de salariés et par m2 de locaux.



DES PISTES POUR LA MISE EN OEUVRE

1. AGIR SUR LE COMPORTEMENT

SENSIBILISER LES AGENTS POUR

- Privilégier l'éclairage naturel en orientant les bureaux et plans de travail à proximité des fenêtres.
- Ne pas allumer systématiquement tous les équipements électriques en entrant dans un bureau.
- Éteindre les lumières dans les bureaux, les lieux de circulation et les pièces dès lors qu'il n'y a plus personne et couper l'alimentation électrique des appareils lorsqu'ils ne sont plus en service.
- Adapter la puissance de l'éclairage au réel besoin.
- Régler les thermostats de manière à éviter de surchauffer les bureaux.
- Baisser le chauffage en quittant son bureau le soir ou avant un week-end ou des congés.
- Fermer les portes des bâtiments, des couloirs et celles des bureaux, le soir ou lors d'absences prolongées.
- Ne pas ouvrir les fenêtres sans avoir au préalable coupé son chauffage.
- En été, utiliser les stores pour limiter la pénétration du soleil et aérer en début de matinée.

2. INTERVENIR SUR LES ÉQUIPEMENTS

AGIR IMMÉDIATEMENT

- Acheter des lampes dont l'efficacité lumineuse est supérieure à 40 lm/W (ampoules fluocompactes et tubes fluorescents de catégories A ou B (étiquette Énergie)).
- Supprimer les lampes dont l'efficacité lumineuse est inférieure à 20 lm/W (néons et lampes halogènes, y compris basse tension, plus énergivores et coûteuses).
- Penser aux occultations solaires avant de recourir à l'achat de climatiseurs. Penser éventuellement aux rideaux végétaux.
- N'utiliser la climatisation que dans les cas prévus par la circulaire du Premier Ministre en date du 28/09/05 (pour des températures intérieures au-delà de 25°C et pour obtenir un écart maximum de 6°C entre intérieur et extérieur).
- Éviter le recours aux chauffages d'appoint, en agissant d'abord sur le chauffage collectif.
- Choisir des appareils électriques de catégories A ou B, plus économes en électricité (étiquette Énergie) et des photocopieurs au label Energy Star.
- Assurer une veille technique des équipements.
- Abaisser la température de l'eau chaude à 55°C.

DES PISTES POUR LA MISE EN OEUVRE

3. AGIR SUR LE BÂTI, LA GESTION ET LA MAINTENANCE

AGIR IMMÉDIATEMENT

- Se doter d'indicateurs de suivi des consommations d'énergie (électricité et combustibles).
- Optimiser les réglages des appareils (thermostats, réglages maximum, régulations, détecteurs infrarouge ou minuteriers de présence dans les lieux de passage intérieurs ou extérieurs et dans les locaux techniques, coupure automatique de l'éclairage la nuit et les week-end, etc...).
- Entretien annuel des chaudières / climatiseurs pour optimiser la consommation des combustibles et limiter les rejets dans l'atmosphère.
- Dégivrer régulièrement les équipements de froid pour éviter une surconsommation électrique.
- Optimiser les réglages des appareils informatiques et bureautiques (veille automatique des ordinateurs et/ou copieurs, économiseurs d'écran, etc...).

AGIR À MOYEN TERME

- Privilégier l'usage d'un compteur individuel pour la gestion des charges énergétiques (pour les sites à usage partagé).
- Réaliser un diagnostic des consommations d'énergie (électricité et combustibles) afin d'ajuster au mieux les appareils, les types d'énergie, aux besoins réels. Réaliser une « carte énergie » pour délimiter la consommation énergétique par zone.
- Mettre en place des isolations performantes (vitrages, menuiseries, murs, etc...).
- Envisager l'utilisation d'énergies renouvelables (solaire pour eau chaude, bois pour chauffage, etc...).
- Former le personnel technique.

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS

Éteindre votre ordinateur lorsque vous n'en avez plus besoin, en réduit l'usure, économise de l'énergie et ne nuit pas à ses composants.

Les ampoules compactes fluorescentes à ballast électronique et les tubes fluorescents peuvent bénéficier d'un label écologique européen qui signifie :

- réduction de la consommation d'énergie,
- contenu en mercure strictement limité,
- augmentation du contrôle qualité du produit et de sa longévité,
- réduction des déchets d'emballage grâce à l'utilisation d'emballages recyclés,
- meilleure information des consommateurs pour une utilisation optimale.

Bilan Carbone® : À partir de données facilement disponibles, le **Bilan Carbone®** (tableur Excel et son manuel) permet de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre (directes ou indirectes) liées à l'activité de toute entreprise ou de tout établissement administratif. Il constitue un outil pour :

- identifier les marges de manœuvre à court et long terme afin de réduire les émissions,
- mesurer les progrès réalisés, en comparant les émissions d'une année sur l'autre,
- apprécier le risque économique d'un renchérissement de l'utilisation de combustibles fossiles et d'un accroissement de la pression réglementaire (fluctuation du cours du pétrole, taxe carbone,...).

L'ADEME attribue des habilitations à utiliser la méthode **Bilan Carbone®** aux personnes ayant suivi la formation. Deux solutions sont donc offertes à une administration qui souhaite disposer d'un **Bilan Carbone®** : soit envoyer en formation un intervenant interne (stage payant), soit faire intervenir un prestataire externe habilité.

Réduire la consommation d'eau et éviter les pollutions

Rappel des objectifs

- SNDD : objectifs à 5 ans : 20% d'économie d'eau.

Le saviez-vous ?

- Une fuite de robinet d'une goutte par seconde pendant un an équivaut à environ 180 douches.
- Une fuite de chasse d'eau pendant un an équivaut à environ 3600 douches, ou encore une perte de 500 euros.
- Les doubles boutons poussoirs des chasses d'eau économes réduisent de 3 à 5 fois la consommation d'eau soit 20 à 70 litres par utilisateur par jour.

Indicateurs

- Consommation annuelle totale d'eau en m³, en valeur absolue et par agent.

DES PISTES POUR LA MISE EN OEUVRE

1. AGIR SUR LE COMPORTEMENT

SENSIBILISER LES AGENTS POUR

- Ne pas laisser couler l'eau inutilement et limiter le débit aux besoins réels.
- Utiliser à bon escient les chasses d'eau à double débit (3/6 l).
- Signaler les fuites d'eau au service logistique.
- Ne pas rejeter dans le réseau d'évacuation n'importe quel produit.
- Limiter les quantités de produits de nettoyage aux stricts besoins en respectant les doses prescrites et les utiliser à bon escient.

2. INTERVENIR SUR LES ÉQUIPEMENTS

AGIR IMMÉDIATEMENT

- Privilégier les appareils de nettoyage haute-pression.
- Substituer les systèmes à eau perdue des climatiseurs par des systèmes en circuit fermé.
- Mettre en place des équipements économes en eau : économiseurs d'eau, chasses d'eau à double débit (3-6 l au lieu de 10 l), robinets à commande infra-rouge (écoulement en présence des mains), mitigeurs thermostatiques.
- Intervenir le plus rapidement possible pour réparer les fuites détectées ou signalées.

AGIR À MOYEN TERME

- Réaliser un diagnostic des équipements de distribution d'eau afin d'assurer une bonne qualité (présence de plomb, etc...) et d'ajuster au mieux les appareils aux besoins réels.
- Étudier les possibilités de récupération des eaux (circuits fermés, eaux de pluie, lavage des véhicules, etc...).

3. AGIR SUR LE BÂTI, LA GESTION ET LA MAINTENANCE

AGIR IMMÉDIATEMENT

- Se doter d'indicateurs de suivi des consommations : relever les compteurs d'eau régulièrement et comparer l'évolution.
- Assurer une maintenance régulière des points d'eau (changement des joints, fonctionnement des robinets, etc...).
- Vérifier l'efficacité de la collecte et du traitement des eaux usées.
- Éviter l'utilisation de produits d'entretien chimiques ou dangereux et leur préférer des produits labellisés.
- Démonter et nettoyer les siphons plutôt que d'utiliser un déboucheur chimique.
- Utiliser les stations de lavage des véhicules équipées de recyclage des eaux.
- Pour l'entretien des espaces verts, préférer les plantes locales et peu gourmandes en eau, programmer l'arrosage automatique, et préférer le goutte-à-goutte.
- Limiter l'usage des produits phytosanitaires et privilégier des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

AGIR À MOYEN TERME

- Intégrer les problématiques « économies d'eau », « traitement des rejets » et « limitation des pollutions » dans l'implantation et la conception des établissements administratifs.



Engager une démarche HQE pour les projets immobiliers de l'État

Rappel des objectifs

- SNDD : pour 2005, 20% des nouvelles constructions de l'État devront répondre à la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) ou au label Haute Performance Énergétique (HPE) ou à une référence équivalente, et à compter de 2008 : 50% pour la HQE et 80% pour la HPE.
- PASER : une construction de bâtiment administratif HQE d'ici à 2007.

Le saviez-vous ?

- Le secteur du bâtiment est responsable de 18% des émissions de gaz à effet de serre (CITEPA 2000).
- Il émet 31 millions de tonnes de déchets par an (plus que les ménages : 29 Mt).

Indicateurs

- Projets de construction ou de réhabilitation de bâtiments engagés avec une démarche HQE.

La démarche HQE vise à limiter à court et à long terme les impacts environnementaux d'une opération de construction ou de réhabilitation, tout en assurant aux occupants des conditions de vie saine et confortable. Les maîtres d'ouvrage disposent d'un meilleur contrôle de l'acte de bâtir en structurant leurs objectifs autour de quatorze cibles organisées en 2 domaines :

- la maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur (réalisation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat, choix intégré des procédés et produits de construction, chantier à faibles nuisances, gestion de l'énergie, gestion de l'eau, gestion des déchets d'activités, gestion de l'entretien et maintenance),
- la création d'un environnement intérieur satisfaisant (confort hygrothermique, confort acoustique, confort visuel, confort olfactif, conditions sanitaires des espaces, qualité de l'air, qualité de l'eau).

La démarche HQE doit être envisagée très tôt dans l'élaboration du projet (lors de la programmation et du choix de l'implantation). Elle nécessite une participation des utilisateurs et une large réflexion sur les choix à effectuer.

L'estimation du coût doit être globale. Le surcoût possible doit être envisagé au regard des économies sur le fonctionnement et la maintenance.

Les services « ingénierie publique » de l'Équipement sont mobilisés pour mieux intégrer la préoccupation environnementale et pour développer les opérations en suivant une démarche HQE dans les constructions publiques. Ils servent d'appuis techniques aux préfets.

Favoriser l'achat de produits éco-labellisés en intégrant les critères environnementaux dans la commande publique

Rappel des objectifs

- SNDD : Systématiser, à partir de 2006, la réflexion préalable sur la prise en compte de la fin de vie des produits dès l'étape de l'achat public.

Le saviez-vous ?

- Le montant des achats (biens et services marchands) des administrations publiques françaises s'est élevé en 2003 à 136,3 milliards d'Euros (hors marché de travaux).
- Tout compris, ils représentent un poids économique estimé à 19% du PIB en France.

Indicateurs

- Mise en place des exigences environnementales dans une partie des commandes publiques.

DES PISTES POUR LA MISE EN OEUVRE

- Définir avant tout achat les besoins réels.
- Privilégier l'achat ou l'utilisation de produits éco-labellisés (voir ci-dessous).
- Privilégier l'achat de produits économes en énergie (étiquette énergie) : matériel informatique plus performant, ampoules basse consommation.
- Éviter l'achat de produits contenant des solvants, des résines, à base d'éthers de glycol (peinture, colle, vernis...) ; préférer les produits et matériaux naturels : le bois éco-certifié FSC ou PEFC (gestion durable des forêts) aux plastiques,...
- Privilégier l'achat de produits solides, durables et rechargeables (stylos, marqueurs,...).
- Systématiser la réflexion, dès l'étape de l'achat, sur la prise en compte de la fin de vie des produits.
- Choisir des fournisseurs offrant un service de reprise des produits en fin de vie (marque « retour » déposée par l'ADEME).
- Comparer la location et l'achat du matériel. La location offre souvent des avantages : matériel plus performant, service entretien de qualité, gestion de fin de vie,...
- Recourir aux achats et marchés groupés (négociations groupées mais commandes séparées).
- Privilégier l'achat de produits issus du commerce équitable.

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Le nouveau code des marchés publics (7 janvier 2004) permet d'introduire des critères environnementaux dans l'ensemble des procédures d'achat, sans restriction de montant et d'objet. Le ministère de l'économie des finances et de l'industrie, le ministère de l'écologie et du développement durable, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ont publié en janvier 2005 le **Guide de l'achat public éco-responsable - achat de produits**. Ce guide est mis en ligne sous la rubrique « publications-guides et recommandations » du site des marchés publics français : www.minefi.gouv.fr/minefi/publique/marches_publics/index.htm.

La circulaire du Premier ministre du 5 avril 2005 (publiée au Journal officiel du 8 avril 2005) précise les moyens à mettre en œuvre dans les marchés publics de bois et de produits à base de bois pour promouvoir la gestion durable des forêts.

Une notice (téléchargeable sur le site : <http://www.minefi.gouv.fr/daj/guide/gpem/forets/forets.htm>), établie par le Groupe permanent d'étude des marchés « Développement durable, Environnement » accompagne la circulaire précitée en fournissant des éléments d'information utiles à sa mise en œuvre.

Sur le site du ministère de l'écologie et du développement durable www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr des caractéristiques environnementales sont proposées pour 36 familles de produits (rubrique : achats – fiches produits).

Un guide édité par l'ADEME intitulé « **Éco-Communication - Vers une communication plus éco-responsable** » fournit des pistes et outils d'amélioration environnementale pour la conception et la réalisation de publications et de manifestations. Cette publication (mars 2005) apporte également l'état des connaissances nécessaires dans le choix du papier, des supports informatiques, des procédés d'impression, ...

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS

LES LABELS

Depuis une dizaine d'années, les messages à caractère écologique ne cessent de fleurir sur les produits ou sur leurs emballages. Par ce biais, les industriels et les distributeurs tentent d'attirer l'attention sur leurs produits. Face à cette multitude de logos écologiques, les acheteurs ne possèdent pas toujours les éléments leur permettant d'apprécier le bien-fondé et la sincérité des messages. Il est donc légitime qu'ils s'interrogent sur leur crédibilité.

Ce qu'il faut savoir :

- L'apposition d'un logo peut être obligatoire (marquage réglementaire) ou volontaire.
- L'apposition volontaire relève soit d'une certification officielle soit de marques privées (individuelles ou collectives).
- Le logo écologique concerne le produit et/ou l'emballage. Il peut porter sur un aspect particulier (recyclabilité de l'emballage, dégradabilité du produit, consommation d'énergie pendant l'utilisation du produit, ...) ou sur l'ensemble du cycle de vie du produit et/ou de son emballage. Dans ce cas, le logo est lié à la prise en compte de l'ensemble des impacts écologiques (consommation de matière et d'énergie, production de déchets, émissions dans l'air et dans l'eau) sur tout le cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières jusqu'au traitement après usage. C'est là le cas idéal. En effet, si l'ensemble du cycle de vie est pris en compte, on évite que les améliorations isolées effectuées n'aient par ailleurs des répercussions négatives sur l'environnement (déplacements de pollution).
- Le logo peut s'attacher à une propriété caractéristique effective du produit (contenu en recyclé par exemple) ou à un avantage potentiel du produit (recyclable, biodégradable,...). Cette distinction correspond à la différence entre « réalisé » et « réalisable », le produit « recyclable » ne sera effectivement « recyclé » que s'il entre dans une filière de recyclage, puis est retraité et enfin bénéficie de débouchés : des conditions qui relèvent de l'organisation de la société et de l'industrie, et non des caractéristiques intrinsèques du produit.

LES ÉCOLABELS OFFICIELS

Les éco-produits sont des produits qui entraînent moins d'impacts sur l'environnement, tout au long de leur cycle de vie (production, distribution, utilisation, fin de vie) tout en conservant leurs performances lors de l'utilisation.

Pour identifier les éco-produits, vous pouvez vous référer aux écolabels officiels mis en place par les Pouvoirs Publics. En France, l'écolabellisation fait l'objet d'une certification régie par la loi n°94-442 du 3 juin 1994.

L'AFNOR Certification délivre, sur demande volontaire des industriels intéressés, deux écolabels :

- l'écolabel français (marque NF-Environnement),
- l'écolabel européen.

En collaboration avec l'ADEME, l'AFNOR Certification a édité des fiches à destination des acheteurs, fabricants, industriels : fiches descriptives de quelques catégories de produits écolabellisés marque NF Environnement. Ces fiches ont pour objectif de mettre en valeur :

- les garanties apportées par la marque NF Environnement,
- les critères écologiques auxquels doivent répondre les produits,
- les niveaux d'exigences imposés,
- les critères de performance et de durabilité demandés pour les produits.

Pour obtenir un écolabel, les produits doivent être conformes aux critères d'écolabellisation, spécifiques à chaque catégorie de produits. Ils prennent en compte le cycle de vie du produit et différents types d'impacts environnementaux. Le respect des critères est certifié par un contrôle indépendant.

LES AUTRES LOGOS

Au côté des écolabels officiels existent de nombreuses initiatives privées émanant d'entreprises, de groupements d'entreprises ou d'associations.

Le logo Energy Star est attribué aux produits qui consomment moins d'énergie ou qui permettent des économies d'énergie.

L'étiquette énergie signale les produits économes lors de leur utilisation : les classes A et B rassemblent les produits présentant les meilleures performances en matière d'économie d'énergie. Elle informe également sur les performances du produit.

Le logo FSC (Forest Stewardship Council) et le logo PEFC (Pan European Forest Certification) indiquent que le bois utilisé est issu de forêts gérées durablement.

Écolabels officiels en france

CATÉGORIES DE PRODUITS ET ÉCOLABELS (JUIN 2003)

ÉCOLABEL EUROPÉEN

- peintures et vernis- produits textiles
- détergents pour textiles
- détergents pour lave-vaisselle
- lave-vaisselle
- lave-linge
- ampoules et tubes électriques
- réfrigérateurs et congélateurs
- ordinateurs personnels
- ordinateurs portables
- matelas
- chaussures
- papier d'impression
- papiers toilette et essuie-tout
- amendements organiques
- nettoyeurs universels et nettoyeurs pour sanitaires
- détergents pour vaisselle à la main
- téléviseurs
- service hôtelier
- revêtements de sols durs
- ...



ÉCOLABEL NF ENVIRONNEMENT

- peintures et vernis
- colorants universels
- peintures routières
- mobilier de bureau
- mobilier scolaire
- colles pour revêtements de sols
- sacs-poubelle
- sacs sortie de caisse
- enveloppes postales
- cartouches d'impression laser
- aspirateurs
- composteurs individuels
- filtres à café
- balles de lavage
- profilé de décoration
- absorbants tous liquides utilisables sur sol
- lubrifiants pour chaîne de tronçonneuse
- ...



Pour obtenir la liste complète actualisée des produits écolabellisés :
www.marque-nf.com ou écrivez à certification@afnor.fr

DANS D'AUTRES PAYS AUSSI

Des écolabels officiels ont été mis en place par exemple en Allemagne (« Ange Bleu »), dans les pays nordiques (« Cygne Blanc »), au Canada (« Choix Environnemental »)...



Cygne Blanc



Ange Bleu



Choix
Environnemental

Limiter la production de déchets

Rappel des objectifs

- SNDD : caractérisation pour fin 2004 du gisement des déchets des administrations au niveau national.

Le saviez-vous ?

- Pour les administrations : le gisement de déchets d'activités représente 120 kg/agent/an.
- La consommation annuelle de papiers dans les bureaux est estimée entre 10.000 et 30.000 feuilles blanches par agent.

Indicateurs

- Consommation annuelle de feuilles A4 et de feuilles A3, en valeur absolue et par agent.



DES PISTES POUR LA MISE EN OEUVRE

- S'organiser pour systématiser les impressions et photocopies en recto-verso.
- Remplacer les imprimantes individuelles par des copieurs numériques, imprimantes connectés en réseaux (réduction très importante du coût d'impression), permettant par ailleurs les impressions recto-verso, avec des boîtes individuelles.
- Adopter au niveau d'un service ou d'une structure un plan de classement unique (papier et numérique sur serveur) afin d'éviter les dossiers multiples.
- Favoriser la circulation des documents plutôt que leur duplication systématique à tous les personnels concernés.
- Sensibiliser les agents pour :
 - éviter l'impression systématique des mails et des documents en versions provisoires,
 - utiliser la fonction « aperçu » avant d'imprimer,
 - utiliser en brouillon les papiers déjà imprimés 1 face,
 - réutiliser les fournitures en état correct (chemises, boîtes-archives, ...).
- Pour les services qui se sont déjà engagés dans la limitation de la consommation de papier, étendre la démarche à d'autres produits.

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS

EXPÉRIENCE DRASS ET DRAF

Les copieurs numériques centralisés font office à la fois de photocopieur et d'« imprimante partagée ».

Ils sont très performants, très rapides, très économes (5 fois moins cher qu'à l'aide d'une imprimante individuelle), permettent de faire des impressions recto-verso (économie importante de papier), du A4 et du A3, d'agrafer les documents, de les trier, ...

Ils sont utilisables soit comme des photocopieurs, soit comme imprimantes à tirage différé. Il est donc possible depuis chaque

PC d'initier des impressions de mails, documents, au nombre d'exemplaires voulus. Chaque agent a une « boîte individuelle » dans le copieur et peut éditer ses documents quand il veut, sans aucun risque de mélange avec d'autres utilisateurs.

En outre, ces matériels sont très robustes et peu polluants, car il n'y a plus aucune cartouche d'imprimante (rechargement avec du toner, sans rejet).

Mettre en place le tri, la collecte sélective et la valorisation des déchets et des matériels en fin de vie

Rappel des objectifs

- SNDD : taux de recyclage du papier blanc : 60%.
- PASER : 100% des cartouches d'encre recyclées en 2007.



Le saviez-vous ?

- 80 % des déchets de bureau sont des papiers. Une tonne de papier recyclé, c'est une économie de 2.5 tonnes de bois coupés.
- Bien trié et collecté, un carton peut se recycler jusqu'à dix fois.
- 2.4 millions c'est le nombre de cartouches toner pour imprimantes et photocopieurs vendues chaque année en France ; cela représente 4200 tonnes de déchets.

Indicateurs

- Mise en place du tri à la source des déchets suivants : papiers, cartons, plastiques, verres, piles, cartouches d'encre, néons.
- Organisation de la collecte et le recyclage des déchets suivants : papiers, cartons, cartouches d'encre, piles, néons.

DES PISTES POUR LA MISE EN OEUVRE

- S'organiser pour trier au plus près de la source :
 - prioritairement les papiers, en installant un bac ou carton de récupération dans les bureaux,
 - les cartons, les bouteilles plastique, le verre, les piles, les cartouches d'encre, les néons et si possible le polystyrène, les bouchons, etc., en installant des bacs de récupération dans des emplacements définis.
- Rechercher des opérateurs sérieux pour la collecte et le recyclage, en s'assurant de la valorisation effective des déchets (se renseigner également auprès des services ou structures voisines pour s'organiser en commun).
- Rechercher une valorisation du matériel informatique réformé (idem mobilier ou autre) auprès d'associations ou d'entreprises spécialisées.

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS

DÉCHETS DES ADMINISTRATIONS ≠ OM

Les déchets des administrations, même en petite quantité, ne sont pas assimilables à des ordures ménagères (circulaire du 28 avril 1998). Pour le verre et les plastiques, des solutions sont à rechercher auprès de l'organisme qui organise la collecte des ordures ménagères.

CONTACTS

Les prestataires suivants interviennent déjà pour des administrations de la région Bourgogne :

Papier : Société OTC (contact DRIRE) ; Communauté d'EMMAUS (contact DRASS) ; Scop ESH (contact DIREN)
Carton : Communauté d'EMMAUS (contact DRASS)
Bouteilles : Communauté d'EMMAUS (contact DRASS)

Piles et batteries : société SCRELEC (contact DIREN)

Néons : société CONIBI (contact DRE)

Consommable des marques suivantes : Canon, Epson, Evans & Sutherland, Hewlett-Packard, Konica, Minolta, NRG, Océ, Ricoh, Toshiba, Xerox : la société CONIBI assure gratuitement le traitement en fin de vie (de la collecte au traitement final) (consulter : www.conibi.fr).

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Le décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 fixe, entre autre, l'obligation pour le distributeur de reprendre gratuitement les équipements « ménagers » dans la limite de la quantité et du type d'équipement vendu.

Service :	
Indicateurs	État éco-responsable Charte des bonnes pratiques
DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉS AUX TRANSPORTS	
 limiter et optimiser les déplacements	
	Budget annuel du transport (en valeur absolue)
	Budget annuel du transport (par argent)
	Kilométrage total annuel (tous modes confondus)
Favoriser l'utilisation des transports en commun et des déplacements doux	
	Mise à disposition de vélos pour les déplacements professionnels
	Mise à disposition des cartes de transports urbains pour les déplacements professionnels
	Nombre de voyages en TER dans la région
Optimiser et adapter la flotte de véhicules	
	Nombre total de véhicules de service
	Nombre de véhicules renouvelés dans l'année dont véhicules propres
Mettre en place un plan de déplacement par établissement administratif	
	Engagement dans un plan de déplacement
RÉDUIRE LES PRÉLÈVEMENTS ET PRÉSERVER LES RESSOURCES	
Réduire la consommation d'énergie	
	Consommation annuelle d'électricité (en valeur absolue)
	Consommation annuelle d'électricité (par nombre de salariés)
	Consommation annuelle d'électricité (par m ² de locaux)
	Consommation annuelle de gaz et/ou de fuel (en valeur absolue)
	Consommation annuelle de gaz et/ou de fuel (par nombre de salariés)
	Consommation annuelle de gaz et/ou de fuel (par m ² de locaux)
Réduire la consommation d'eau et éviter les pollutions	
	Consommation annuelle totale d'eau (en valeur absolue)
	Consommation annuelle totale d'eau (par agent)
Engager une démarche HQE pour les projets immobiliers de l'État	
	Projets de construction ou de réhabilitation de bâtiments engagés avec une démarche HQE
FAVORISER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	
Favoriser l'achat de produits éco-labellisés, en intégrant les critères environnementaux dans la commande publique	
	Mise en place des exigences environnementales dans une partie des commandes
 limiter la production de déchets	
	Consommation annuelle de feuilles A4 et de feuilles A3 (en valeur absolue)
	Consommation annuelle de feuilles A4 et de feuilles A3 (par agents)
Mettre en place le tri, la collecte sélective et la valorisation des déchets et des matériels en fin de vie	
	Mise en place du tri à la source des déchets suivants : papiers, cartons, plastiques, verres, piles, cartouches d'encre, néons
	Organisation de la collecte et le recyclage des déchets suivants : papiers, cartons, cartouches d'encre, piles néons

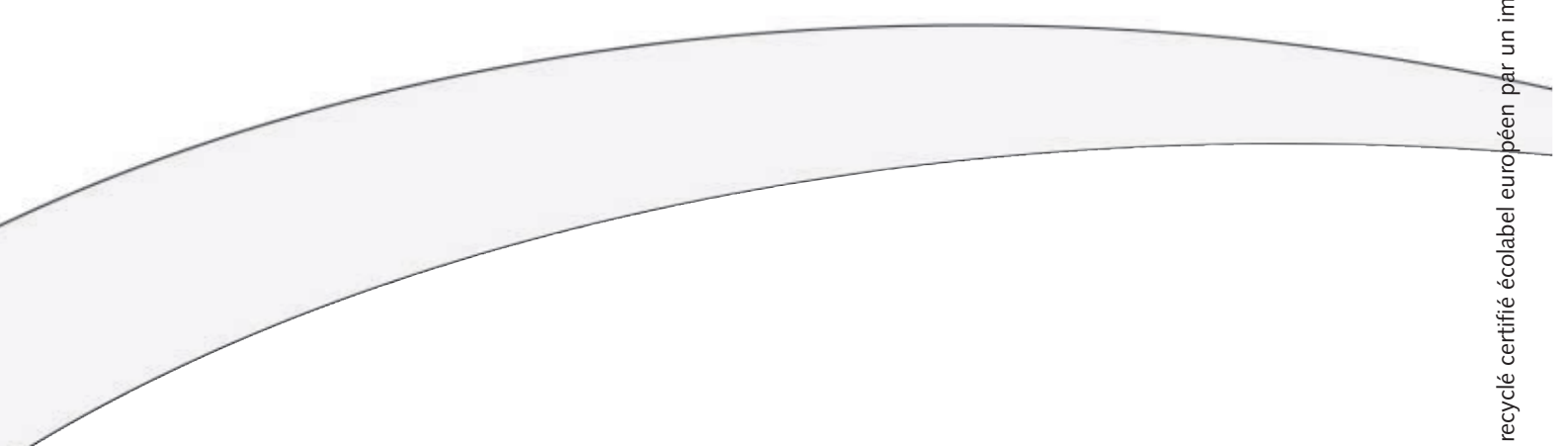
S BONNES PRATIQUES

RESPONSABLES EN RÉGION BOURGOGNE

Nombre de personnes occupant les bâtiments administratifs du service (personnes physiques) :

Nombre des m² de plancher des bâtiments administratifs occupés par le service :

	2004	2005	2006	2007	Objectifs cibles du service		Objectifs cibles tous services confondus	
					minimum annuel	objectif 2007	minimum annuel	objectif 2007
valeur								
€								
€/agt								
km					-2%	-8%	-2%	-8%
oui / non						oui	+10% de oui	50% de oui
oui / non						oui	+20% de oui	100% de oui
nbre								
nbre								
nbre propre / nbre renouvelé					20%		20%	
oui / non							1 oui	4 oui
Kwh								
Kwh/agt					-1%	-5%	-1%	-5%
Kwh/m ²								
m ³								
m ³ /agt								
m ³ /M ²					-1%	-5%	-1%	-5%
m ³								
m ³ /agt					-5%	-15%	-5%	-15%
nbre HQE/nbre construc et réha								50%
oui / non						oui		100% de oui
nbre								
nbre/agt					-2%	-10%	-2%	-10%
oui / non						oui		100% de oui
oui / non						oui		100% de oui



Charte élaborée sous pilotage conjoint SGAR, DIREN
avec la collaboration des membres du groupe de travail

ADEME : Agnès ALTMAYER
DIREN : Bernard FRESLIER
DRAC : Claire CHATON-AUBEY
DRAF : Jean Michel MERIAUX
DRASS : Bruno MAESTRI
DRDJS : Régis DESBROSSES
DRE : Didier VIVANT
DRIRE : Françoise PETITJEAN
SGAR : Colette VALLEE

Sources pour les chapitres "le saviez-vous"

ADEME – divers documents.

Entreprises et administrations - L'environnement une pratique quotidienne, Ville de Chalon sur Saône, 2004

Atlas mondial du développement durable, Autrement/Comité 21, 2001

Planète attitude « les gestes écologiques au quotidien », WWF France, Avril 2004

Administration éco-responsable – Enjeux actions, ministère de l'Écologie et du Développement durable, 2005

Document téléchargeable sur le site : www.bourgogne.ecologie.gouv.fr